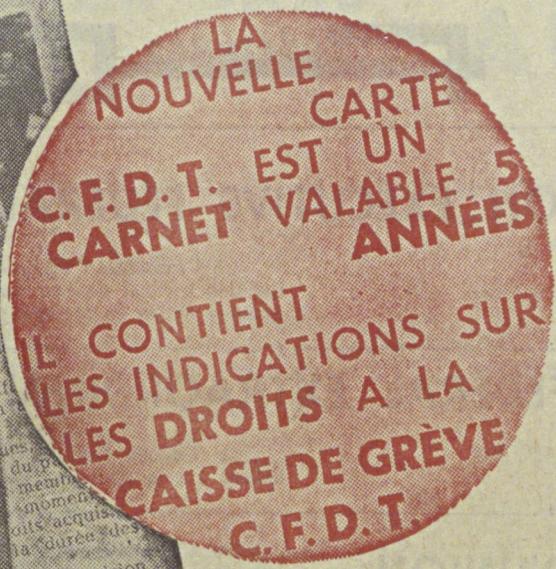
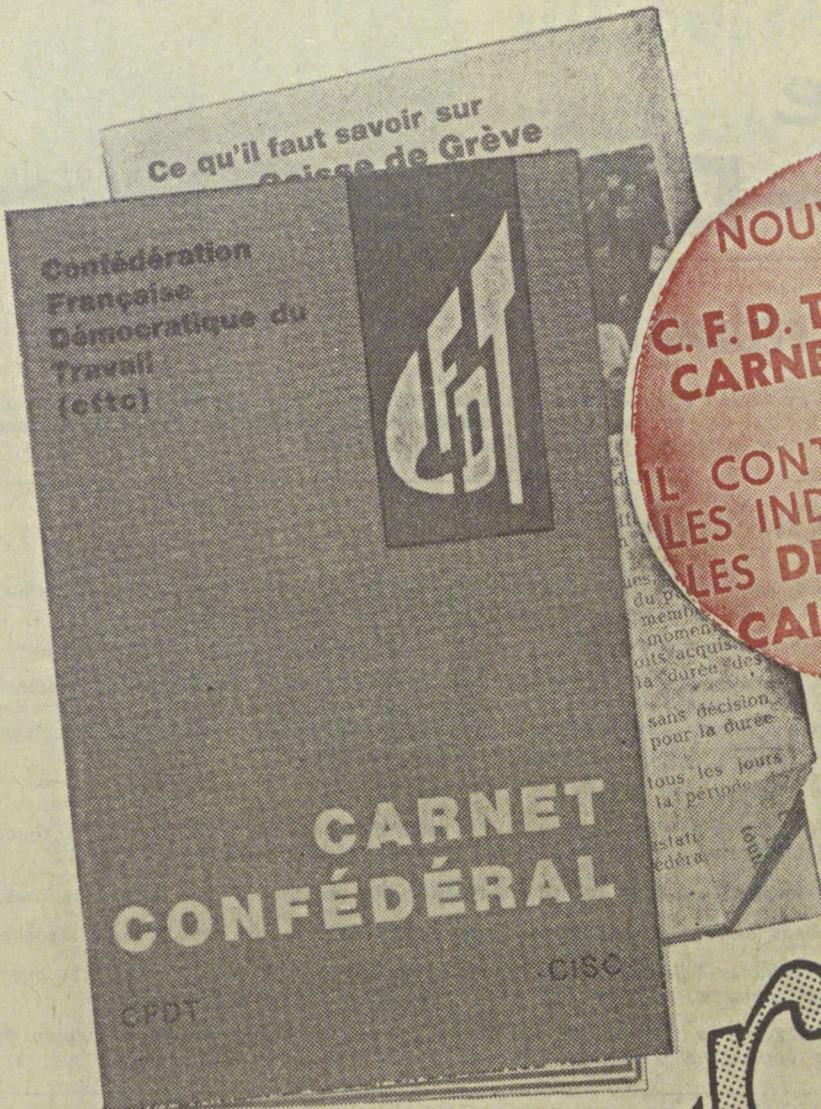


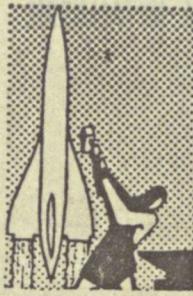


N° 151 - DÉC. 67 - JANVIER 1968 - FÉDÉRATION GÉNÉRALE DE LA MÉTALLURGIE



pour une
année
1968

ADHÉRER - FAIRE ADHÉRER A LA C.F.D.T.



Vie
de notre

Fédération Générale de la Métallurgie

COMMISSION EXÉCUTIVE FÉDÉRALE

La Commission Exécutive Fédérale s'est tenue les 5 et 6 décembre à Paris. L'essentiel des travaux de ces deux jours a consisté en une réflexion sur l'action revendicative actuelle et sur la préparation du prochain congrès fédéral.

CONSEIL FÉDÉRAL EXTRAORDINAIRE

Un Conseil Fédéral Extraordinaire s'est tenu le 21 décembre et a travaillé principalement sur la poursuite de l'action revendicative durant l'année 1968.

SESSION D'UNION FÉDÉRALE " EQUIPEMENT POUR L'INDUSTRIE "

Du 16 au 18 novembre s'est tenue une session groupant les bureaux des branches appartenant à l'Union Fédérale « Equipement pour l'Industrie ». Il s'agit des branches : machinisme agricole - machines-outils - matériel ferroviaire - matériel de manutention, levage et travaux publics - mécanique lourde - navale.

Cette session avait, notamment, pour but de :

- Faire le point des activités et de l'état d'avancée de l'organisation de chacune des branches de l'Union Fédérale ainsi que des principales inters.
- Permettre à chaque branche d'apporter son expérience aux autres branches.
- Mieux mesurer les points communs ou les interférences entre chaque branche.
- Définir les liaisons nécessaires et la coordination à assurer entre chacune de ces branches, ainsi que les objectifs particuliers à chaque branche.
- Poursuivre la réflexion de la Fédération sur l'adaptation de nos structures dans la perspective du Congrès fédéral d'avril 1968.

RENCONTRE CÉGÉDUR TRÉFIMÉTAUX - G. P.

Après les accords de fusion entre CEGEDUR, TREFIMETAUX et PECHINEY, une réorganisation de l'ensemble des entreprises de ce nouveau groupe s'est opérée.

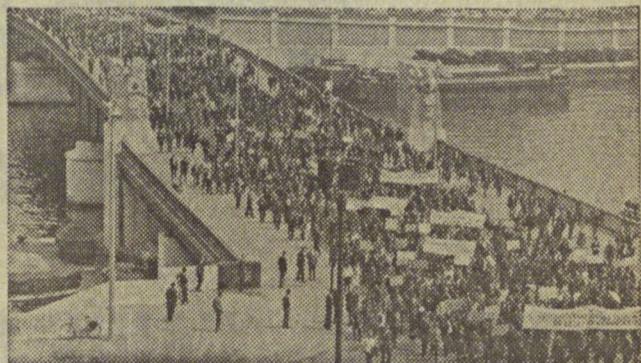
Il a fallu restructurer notre présence syndicale dans ce groupe. C'est pour cela que se sont tenues à LYON et à ROUEN des rencontres des responsables des diverses sections syndicales C.F.D.T.

Des relations directes entre sections ont été établies, afin d'aboutir au maximum à une harmonisation et une coordination des positions syndicales et d'assurer une implantation soutenue par l'ensemble.

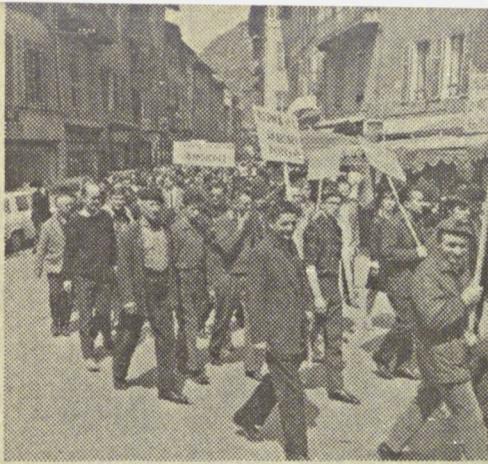
VERS LE CONGRÈS FÉDÉRAL

Le Congrès Fédéral se tiendra du 25 au 28 avril 1968 à Rouen. En plus du jugement de l'activité passée, ses travaux porteront plus spécialement sur les tâches d'organisation, l'action revendicative et la politique fédérale internationale.

Depuis plusieurs semaines déjà chacune des sections syndicales a reçu des documents de réflexion préparatoire.



Une manifestation à Rouen où se tiendra notre congrès



38.73.74 Isère - Savoie - Haute-Savoie

L'ACTION DANS L'UNION MÉTAUX ALPES

CATERPILLAR à Grenoble

2.000 travailleurs dans deux usines ont obtenu 3 % d'augmentation sur leurs salaires à compter de novembre 1967.

TEFAL à Rumilly

Un atelier, après débrayages, a obtenu 0,17 F d'augmentation de l'heure. Des négociations sont en cours avec la direction pour l'application de la loi du 27 septembre 1967 sur la limitation du travail des jeunes de moins de 18 ans.

FONDERIE DU LEMAN à Thonon

La direction a été contrainte de maintenir un service de transport ouvrier en direction de Saint-Cingolph.

ONERA à Modane

A compter du 1^{er} novembre 1967, un « accord particulier » a été signé par la C.F.D.T. et F.O. avec la Direction. Cet accord qui précise l'accord national ONERA était négocié depuis plusieurs années. Il comporte tous les points, améliorés, contenus dans les conventions collectives.

STAUBLI à Faverges

Un travail de préparation de négociations sur la réduction du temps de travail sans perte de salaire est entrepris par la section C.F.D.T.

S.N.R. à Annecy

L'ouverture de la 4^e usine dans l'agglomération d'Annecy à Seynod, s'est faite par mutation de personnel et très peu par l'embauche. Des négociations sont en cours pour l'élaboration d'une réglementation afin de favoriser les retraites anticipées pouvant intéresser plus de 120 travailleurs de l'entreprise.

ACIERIE DU TEMPLE à Saint-Michel-de-Maurienne

Dans cette usine de 700 ouvriers, un conflit a surgi entre notre section C.F.D.T. et la direction, suite à un accident mortel du travail. Notre section a demandé au ministre du Travail par la voie

parlementaire une interprétation sur le temps de délégation des membres des comités d'hygiène et de sécurité et leur compétence pour établir des rapports concernant la sécurité dans le travail.

Par ailleurs, en vue d'une reconversion des travailleurs à d'autres professions un atelier de F.P.A. interne à l'usine fonctionne avec une première équipe de travailleurs. Le but est d'avoir de la main-d'œuvre qui permettra de faire des produits plus élaborés que des produits sidérurgiques.

C.S.F./C.O.S.E.M. à Saint-Egrève

La fusion concentration C.S.F., C.F., Thomson Houston, pose indirectement le problème de l'emploi à la C.O.S.E.M. pour 1.000 travailleurs et travailleuses. Des démarches multiples sur le plan local, régional, national sont entreprises pour permettre une mutation sans problèmes sociaux pour l'emploi des femmes O.S. de la construction électrique. Un travail important d'information des travailleuses est entrepris par la section C.F.D.T.

S.I.C.N. à Annecy

La direction a diminué l'horaire du travail de 48 heures à 45 heures par semaine sans compensation. La perte du pouvoir d'achat sera donc importante à compter du 1^{er} décembre 1967. La section C.F.D.T. prépare une mobilisation du personnel pour obtenir une revalorisation des salaires.

S.T. DUPONT à Faverges

Dans cette entreprise de 500 travailleurs, le principe d'une prime de fin d'année correspondant à 50 % du 13^e mois a été admis par la Direction suite à notre demande. Des problèmes de cadence en rapport avec la qualité du travail, fait que les travailleurs entreprendront une action pour être mieux respectés.

DASSAULT à Argonnex

L'ensemble de l'action de l'année 1967 dans le groupe Dassault a permis d'obtenir environ un accroissement des revenus de 6,80 % environ. Les travailleurs continuent leurs débrayages (2 à 3 par semaine) et la C.F.D.T. pense être en position de force pour négocier les augmentations prévues pour 1968.

UGINE-KULMAN à Ugine, à Moutiers, aux Eaux-Claires à Grenoble

Nos sections ont participé à une semaine d'action sur le trust (débrayage) pour montrer leur mécontentement devant les décisions de la direction, jugées trop limitées.

METRIX à Annecy

Des débrayages successifs ont eu lieu pour défendre une demande d'augmentation de salaire.

GAMBIN à Viuz-en-Sallaz

Les demandes d'augmentation sont refusées par la direction. A signaler que l'entreprise vient d'incorporer deux usines de machines outils, de France.

J.-B. MOREL à Domène

Après avoir connu une période de licenciement collectif (40 travailleurs environ) la section C.F.D.T. s'est réorganisée et surveille de près la sécurité de l'emploi des travailleurs.

SIDERURGIE ALPES

Suite à la convention sidérurgie signée par la C.F.D.T. dans l'Est de la France, des discussions ont lieu également pour les entreprises Ugine, Acierie du Temple, Moutiers, Allevard, Bonpertuis, Experton. Une rencontre le 12 novembre à Aiguebelle a permis aux sections C.F.D.T. de préparer un contre-projet C.F.D.T. pour les discussions qui se poursuivront à partir du 1^{er} décembre 1967.

MERLIN GERIN à Grenoble

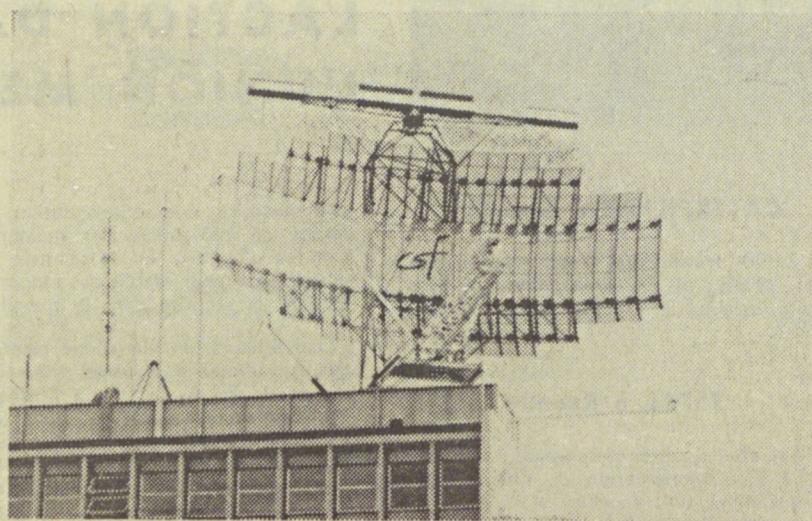
La C.F.D.T. se préoccupe des problèmes de mutation, de déplacement des travailleurs entre usines, ateliers (il y a 11 usines Merlin Gérin à Grenoble employant 7.000 travailleurs).

NEYRPIC à Grenoble

Une action est en cours face à la position de la direction qui refuse de reconduire l'accord d'entreprise. Depuis la fusion d'Alsthom avec Neyric la C.F.D.T. agit pour arriver à une certaine harmonisation des avantages dans la nouvelle société.

LES TRAVAILLEURS

C.S.F. - THOMSON : APRÈS LA FUSION



ATTAQUENT

Débrayages à C.S.F. Levallois, C.S.F. Brest, C.S.F. Cholet, C.S.F. St-Egrèves, Corbeville, Malakoff...

Débrayages à Thomson Bagneux, Chatou, Sartrouville, Villacoublay, Gennevilliers...

Manifestation devant le siège de la société à Paris.

La « guerre » est déclarée chez C.S.F. Thomson.

NEGOCIER UN PLUS GRAND PROGRES SOCIAL

Les organisations syndicales veulent négocier avec la direction du nouvel ensemble industriel car la fusion doit être l'occasion, pour les travailleurs, d'un plus grand progrès social.

avant tout la garantie d'emploi

Il convient que tous ceux dont le travail a permis aux deux sociétés d'atteindre leur développement actuel soient associés au progrès social. Il est nécessaire que tout le monde ait la garantie de conserver ou de retrouver un emploi au moins équivalent dans la société.

un véritable contrat

Garantir l'emploi, ne suffit pas. L'avenir professionnel doit être assuré demain dans les nouvelles structures. Un contrat de progrès social, c'est :

l'assurance du développement du niveau de vie,

un programme de réduction du temps de travail.

Un programme d'**harmonisation des avantages sociaux**. (horaires-mensuels et Paris province), assurance que chaque travailleur soit formé en permanence sans que son temps de repos ni ses revenus en soient affectés.

Négocier les moyens à donner aux travailleurs pour qu'en toute circonstance, ils puissent se faire entendre.

Voilà comment la C.F.D.T. aborde les problèmes posés par cette fusion pour qu'elle soit occasion de progrès et n'aboutisse pas uniquement à donner plus de pouvoir et de profit aux industriels.

Voilà pourquoi chaque semaine, dans les usines du nouveau groupe, des débrayages se produisent.

L'ACTION MENEÉE

DES démarches ont eu lieu, appuyées par des débrayages dans l'ensemble des usines. Cette action et ces démarches visent à obtenir avant tout, la création d'une commission paritaire de négociations à l'échelon des nouveaux problèmes posés par la fusion, c'est-à-dire à l'échelon de la nouvelle société.

MM. Cordier, président Thomson et Danzin, président C.S.F. se refusent à ce jour d'envisager une telle création.

Des démarches ont été entreprises parallèlement auprès de MM. POMPIDOU, GUICHARD et CHIRAC.

Le 16 novembre 1967, une délégation de la C.F.D.T. était reçue à l'Hôtel Matignon. Cette délégation était composée d'ingénieurs, agents

techniques, dessinateurs, ouvriers, représentants des deux compagnies fusionnantes.

Il ressort de cette audience que le ministère est d'accord pour les négociations demandées.

Le gouvernement doit intervenir auprès des directions C.S.F. et Thomson pour une procédure de mise en place d'une commission paritaire de négociations concernant les problèmes posés par la fusion. Il est également reconnu qu'il vaut mieux que ces négociations s'engagent dès maintenant.

Au sujet d'un Comité central d'entreprise regroupant les C.E. du « holding » (1), il a été répondu que cela rentrait dans l'esprit de la recommandation du premier Ministre relative aux fusions.

A ce jour, l'action continue avec toutes les catégories de travailleurs pour que ces intentions entrent dans les faits et le 7 décembre, une manifestation avait lieu dans les rues de Paris avec les travailleurs des usines de la région parisienne.

**UNE FUSION : OCCASION DE PROGRÈS SOCIAL
C'EST POSSIBLE CHEZ C.S.F. - THOMSON**

(1) « Holding » : sorte de trust résultant d'une fusion d'actions de sociétés diverses.

L'action nationale se mène tous les jours

QUATRIÈME TRIMESTRE 1967		
OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
6 h. 38 à 16 h. 30	7 h. 23 à 15 h. 55	
10 OCTOBRE	11 NOVEMBRE	12 DÉCEMBRE
13 OCTOBRE	14 NOVEMBRE	15 DÉCEMBRE
17 OCTOBRE	18 NOVEMBRE	19 DÉCEMBRE
20 OCTOBRE	21 NOVEMBRE	22 DÉCEMBRE
23 OCTOBRE	24 NOVEMBRE	25 DÉCEMBRE
26 OCTOBRE	27 NOVEMBRE	28 DÉCEMBRE
27 OCTOBRE	28 NOVEMBRE	29 DÉCEMBRE
30 OCTOBRE	31 NOVEMBRE	31 DÉCEMBRE

13 DÉCEMBRE 1967

La journée du 13 décembre, située dans la suite des manifestations nationales ou régionales de ces derniers mois, prolonge l'action pour la reconquête de la Sécurité sociale et l'abrogation des ordonnances. Les journées nationales interprofessionnelles, les manifestations régionales pour l'emploi ou les manifestations lors de la mise en place des Conseils d'administration de la Sécurité sociale sont autant de phases d'une même action.

Il s'agit de faire pression à la fois sur le patronat et sur le gouvernement afin d'ouvrir des négociations dans chaque branche professionnelle, région ou entreprise et pour stopper la politique actuelle du gouvernement.

Ces manifestations de pression devront donc maintenant se prolonger et se préciser en direction des interlocuteurs avec qui nous voulons négocier, c'est-à-dire l'Union des Industries Métallurgiques et Minières, ses chambres régionales et les directions d'entreprises.

Dans cette ligne, l'exemple de la C.S.F. - Thomson est à poursuivre et déjà la Fédération générale de la Métallurgie a repris contact avec la fédération C.G.T. pour mieux impulser ces luttes de branches, de trusts ou de régions.

L'action nationale se

mène à l'occasion de certaines journées comme le 13 décembre, mais la solution de nombreux problèmes dépendent en premier lieu du patronat, c'est surtout dans les entreprises que l'action doit aboutir.

celui-ci, les différentes organisations syndicales étant reçues à tour de rôle.

Le C.N.P.F. déclare vouloir consulter ses organisations professionnelles.

Quelques dates

3 AOUT 1967

3 août 1967 : dans une lettre adressée aux organisations patronales et de salariés, le Premier Ministre souhaite que « les organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs étudient de concert les questions suivantes :

- amélioration des garanties de ressources ;
- création de commissions paritaires de l'emploi ;
- institution d'un délai d'information en cas de licenciements collectifs ;
- mesures particulières en cas de fusion et de concentration d'entreprises ;
- indemnisation du chômage partiel. »

26 OCTOBRE 1967

26 octobre 1967 : après un freinage de près de 3 mois du C.N.P.F., la C.F.D.T. avait un entretien avec

PREMIER TRIMESTRE 1968		
JANVIER	FÉVRIER	MARS
1 L. CIRCONCISION	1 S. Ignace	1 Vls. Aubin
2 M. B. Bussières	2 S. Malo	2 S. Jacob
3 M. Gr. Gérard	3 S. Michel	3 D. QUADRAGES.
4 J. S. Agubert	4 D. S. Gilbert	4 S. Casimir
5 Y. S. Ansotte	5 L. S. Agathe	5 M. André
6 P. S. Héritier	6 M. 3. Théodore	6 M. Jeanne
7 E. S. Moisés	7 S. Jeanne de M.	7 J. S. Irénée
8 J. S. Léonard	8 S. François	8 S. Jeanne de M.
9 J. S. Léonard	9 S. François	9 S. Jeanne de M.
10 J. S. Léonard	10 S. François	10 S. Jeanne de M.
11 J. S. Léonard	11 S. François	11 S. Jeanne de M.
12 J. S. Léonard	12 S. François	12 S. Jeanne de M.
13 J. S. Léonard	13 S. François	13 S. Jeanne de M.
14 J. S. Léonard	14 S. François	14 S. Jeanne de M.
15 J. S. Léonard	15 S. François	15 S. Jeanne de M.
16 J. S. Léonard	16 S. François	16 S. Jeanne de M.
17 J. S. Léonard	17 S. François	17 S. Jeanne de M.
18 J. S. Léonard	18 S. François	18 S. Jeanne de M.
19 J. S. Léonard	19 S. François	19 S. Jeanne de M.
20 J. S. Léonard	20 S. François	20 S. Jeanne de M.
21 J. S. Léonard	21 S. François	21 S. Jeanne de M.
22 J. S. Léonard	22 S. François	22 S. Jeanne de M.
23 J. S. Léonard	23 S. François	23 S. Jeanne de M.
24 J. S. Léonard	24 S. François	24 S. Jeanne de M.
25 J. S. Léonard	25 S. François	25 S. Jeanne de M.
26 J. S. Léonard	26 S. François	26 S. Jeanne de M.
27 J. S. Léonard	27 S. François	27 S. Jeanne de M.
28 J. S. Léonard	28 S. François	28 S. Jeanne de M.
29 J. S. Léonard	29 S. François	29 S. Jeanne de M.
30 J. S. Léonard	30 S. François	30 S. Jeanne de M.
31 J. S. Léonard	31 S. François	31 S. Jeanne de M.

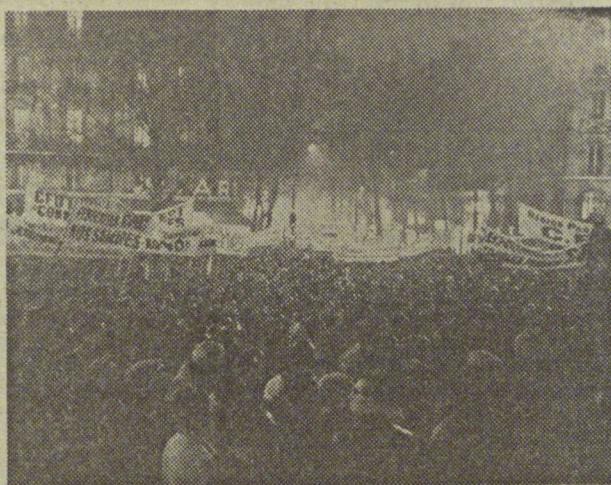
19 DÉCEMBRE 1967

19 décembre 1967 : la Fédération générale de la Métallurgie rencontre la Fédération C.G.T. pour tirer les leçons du 13 décembre et arrêter ensemble les mesures nécessaires au développement d'une action professionnelle.

En effet, l'évolution actuelle des discussions avec les organisations patronales montrent bien que l'application restera en définitive aux organisations professionnelles.

Pour nous métallurgistes, l'interlocuteur doit maintenant être l'U.I.M.M. et les directions d'entreprises. Sans négliger notre appui aux actions interprofessionnelles, ce sera là l'essentiel de notre action ces prochains mois.

Ci-dessous : Paris le 13 décembre, 17 heures



pour des négociations

LES LUTTES DANS L'AEROSPATIALE

LES entreprises de l'aérospatiale sont marquées par des actions importantes.

Les travailleurs sont inquiets, leur emploi est menacé par la politique de restructuration en cours dans l'industrie, et ils veulent plus que jamais que leurs revendications soient satisfaites. C'est pourquoi ils débrayent et manifestent dans l'unité d'action.

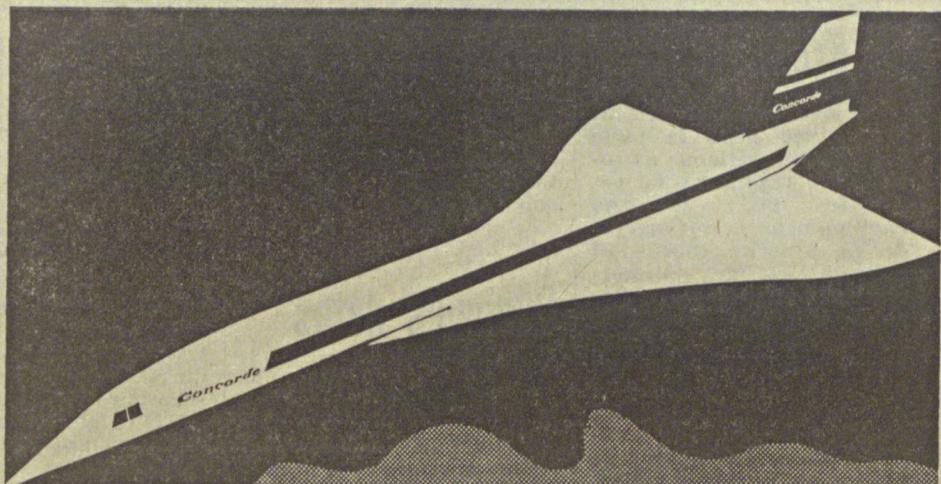
Des résultats déjà acquis montrent que l'action paie. La C.F.D.T. de l'aérospatiale est engagée à fond dans la lutte et réunit ses militants au niveau de chaque société, car c'est de l'organisation de l'action, de l'amélioration des structures syndicales, d'un recrutement plus intense, que dépendent des satisfactions plus grandes encore aux revendications posées.

SUD-AVIATION : A PROPOS DU "CONCORDE"

Le 11 décembre une présentation du « Concorde » était faite par la Direction de SUD-AVIATION.

A cette occasion, les syndicats C.F.D.T. et C.G.T. (F.O. ayant refusé de s'y associer) ont donné à la presse leur position.

● Concorde : c'est le fruit du travail des ouvriers, techniciens, ingénieurs de SUD-AVIATION.



- Concorde : les organisations syndicales françaises et britanniques l'ont voulu, et l'ont défendu contre les nombreux opposants.

Face à la présentation du « Concorde » par la Direction, les problèmes des travailleurs devaient être abordés :

- problèmes de la restructuration de l'industrie bâtie dans le secret des cabinets ministériels, oubliant les problèmes humains que ces mesures vont poser,
- absence de plan de charge à long terme et de crédits nécessaires pour la construction d'autres matériels civils,
- menace sur l'emploi et par là même sur le pouvoir d'achat,
- politique salariale rétrograde et refus d'aborder les problèmes de la réduction de la durée du travail sans réduction de ressources,
- mensualisation réalisée insuffisamment.

C'est tout cela que les organisations syndicales de SUD-AVIATION ont, afin que face à cette réalisation importante qu'est le « Concorde » la situation réelle de ceux qui le construisent soit clamée à l'opinion publique, affirmé la volonté des travailleurs de SUD-AVIATION d'une vie et de conditions meilleures.

NORD-AVIATION : L'EMPLOI EST MENACÉ

Dans les divers établissements de la société, et plus particulièrement au CENTRE TECHNIQUE DE CHATILLON, des débrayages et des manifestations se sont multipliés ces dernières semaines, à l'appel des organisations syndicales. En effet, la « réorganisation » de l'industrie aérospatiale en cours de réalisation par le gouvernement, risque de concerner notamment Châtillon où la moitié de l'effectif salarié serait condamnée.

Au cours d'une conférence de presse, tenue dans Paris et appuyée par une manifestation de plusieurs centaines de travailleurs descendus des cars, les syndicats C.F.D.T., C.G.T. et F.O. ont alerté l'opinion publique et les organisations politiques sur la gravité de la situation, et souligné leurs revendications prioritaires :

- Véritable politique de l'emploi,
- Pas d'atteinte au pouvoir d'achat,
- Réduction de la durée du travail.

BRÉGUET : VERS LA MENSUALISATION

En plus de l'action permanente qu'elle mène pour la défense de l'emploi, la C.F.D.T. de BREGUET lutte — en accord avec les autres syndicats — pour les salaires et la mensualisation des horaires.

Fin octobre étaient obtenus :

- pour les horaires ayant 4 ans d'ancienneté, le même régime maladie que les mensuels,
- une augmentation de 2 % pour tout le personnel et de 1 % supplémentaire, au titre du rattrapage avec Paris, pour les établissements de province.

D'autres discussions doivent avoir lieu, sur les autres éléments de la mensualisation des horaires. Si elles tardaient trop ou étaient négatives, les travailleurs sont décidés à la relance de l'action dure.

DASSAULT : PEUT PAYER

Le 31 octobre une discussion avec la direction générale n'a donné que des résultats insuffisants (2 % d'augmentation des salaires, et promesses d'étude de l'abaissement de l'âge de la retraite, et de la réduction de la durée du travail).

Or, malgré ses pleurnicheries, DASSAULT peut payer, c'est pourquoi, sous l'impulsion des organisations syndicales, des actions importantes se sont engagées, notamment par des débrayages durant la semaine du 6 au 10 novembre dans les divers établissements de la société.

Le 23 novembre, en plein centre de Paris, une manifestation puissante des gars de DASSAULT de la région parisienne, appuyée par des délégations des établissements de province, obligeait M. Marcel DASSAULT à faire un pas vers la négociation des revendications ouvrières.

Début décembre, de nouveaux débrayages avaient lieu...

La direction générale de DASSAULT a pu constater la volonté des travailleurs d'agir aussi longtemps qu'il le faudra pour que satisfaction leur soit donnée. Le retour à une activité normale, dans les usines, dépend maintenant des réponses de la direction.

TURBOMECA : UN PAS DANS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Des résultats positifs viennent d'être obtenus à TURBOMECA en matière de réduction de la durée du travail sans perte de ressources, pour laquelle un premier pas vient d'être franchi.

En plus d'une nouvelle augmentation des salaires (2 %) une augmentation de salaire est accordée en diminution du temps de travail, correspondant à une demi-heure par semaine.

D'autre part, la prime d'ancienneté plafonnée tant pour les horaires que pour les mensuels à 15 % est portée à 18 % (20 ans de présence) et 20 % (plus de 25 ans).

Des satisfactions de revendications qui peut-être paraîtront peu spectaculaires, mais qui montrent combien peut être payante une action syndicale suivie et cohérente.

LES RESPONSABLES C.F.D.T. DE L'AEROSPATIALE PRÉPARENT LA CONTINUATION DE L'ACTION ET AMÉLIorent LES STRUCTURES SYNDICALES

L'action syndicale ne peut s'improviser et les luttes ne sont payantes que dans la mesure où le syndicalisme sait préparer l'action et accroître son organisation.

C'est pour cela que les semaines écoulées viennent de voir une série de rencontres importantes pour les responsables C.F.D.T. de l'aérospatiale.

Au niveau des sociétés, ce sont trois sessions qui se sont tenues : SUD-AVIATION, NORD-AVIATION, BREGUET-DAS-

SAULT, sessions au cours desquelles la politique syndicale C.F.D.T. a été approfondie.

Au niveau de la région parisienne, les responsables des sections de l'aérospatiale ont également fait un travail important.

Nul doute que les semaines et les mois qui viennent ne voient s'affirmer le rôle de la C.F.D.T. dans les luttes des travailleurs de l'aérospatiale pour de meilleures conditions d'existence.

Ci-dessous : Vue sur une manifestation Sud-Aviation Toulouse en 1967



SEUL IL N'EST RIEN... ... ET RIEN NE TOMBE DU CIEL !



UN SYNDIQUÉ EST UN TRAVAILLEUR QUI REFUSE LA FATALITÉ

La vraie force du patronat, c'est l'insuffisance des effectifs syndiqués et des moyens des syndicats ouvriers en France.

La C.F.D.T. a voulu son évolution. Elle est ouverte à tous pour un syndicalisme moderne et fort.

Rompre avec les habitudes du passé, c'est vouloir créer une force permanente et soutenue financièrement.

Les travailleurs agissent avec les organisations syndicales pour défendre la Sécurité Sociale, améliorer les conditions de vie ou garantir l'emploi...

Ils font de plus en plus confiance à la C.F.D.T. aux élections professionnelles.

L'adhésion doit confirmer l'approbation manifestée à la C.F.D.T. dans l'action et au moment des élections professionnelles.

LES TRAVAILLEURS
SONT NOMBREUX
Ils ne sont pas une force
s'ils restent isolés
LEUR FORCE,
C'EST L'UNION
L'ORGANISATION
DANS LE SYNDICAT

L'AVANTAGE D'ÊTRE ADHÉRENT C.F.D.T.

— Ce n'est plus un « mendiant » d'informations. Il ne craint pas d'être considéré comme profiteur de l'effort des autres. Il peut être renseigné par le syndicat et ses militants avec lesquels il collabore par son adhésion.

— Le syndicat, les délégués le considéreront comme prioritaire à défendre en cas de besoin et non comme un demandeur.

— Il améliore ses conditions de vie par sa participation à l'effort de tous, et participe à l'élaboration de meilleures garanties pour tous les travailleurs, donc pour lui-même.

— Il est présent par sa contribution partout où intervient le syndicat, y compris sur les problèmes généraux : formation professionnelle, retraite, logement, transports, etc...

— En cas de grève et de lock-out il touchera des indemnités.

— Il en sera de même en cas de répression syndicale.

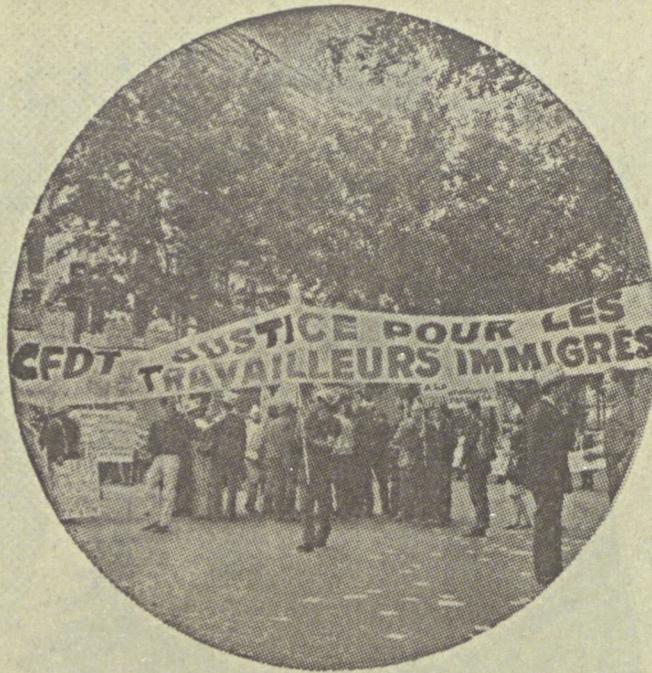
— La Caisse de grève confédérale dont la création a été décidée au Congrès de 1965 est déjà intervenue efficacement.

— Après quatre à cinq mois de fonctionnement, au début de l'année 1967, plus de 2.500.000 F (soit 250 millions anciens) ont été versés aux grévistes.

Plusieurs dizaines de militants sanctionnés à cause de leur action syndicale ont été indemnisés et actuellement trente procès sont en cours contre des patrons.



VIENS A LA C.F.D.T. !



Nous savons que c'est une politique du C.N.P.F. d'introduire en nombre — et même en surnombre — une main-d'œuvre bon marché qui accroît nos difficultés en période de stagnation économique. Il n'en reste pas moins que la vocation historique du syndicalisme est d'établir la solidarité, l'entraide, l'unité internationale de tous les travailleurs.

LES ENTREPRISES D'ENTRETIEN GÉNÉRAL DE LA SIDÉRURGIE OU LE SCANDALE PERMANENT DES

MARCHANDS D'HOMMES

L'ENTREPRISE E.G.F. (Entretien général France) occupe 1 200 travailleurs. En réalité son rôle essentiel est de fournir à la sidérurgie lorraine de la main-d'œuvre d'appoint à bon marché.

A Neuves-Maisons (54) cette entreprise sert de volant particulier de manœuvres à l'usine sidérurgique en pleine réorganisation et pratiquement d'anti-chambre aux licencements.

TANT VA LA CRUCHE A L'EAU...

Les exactions, les discriminations et les sanctions ne se comptent plus à l'égard des travailleurs immigrés pourtant majoritaires dans l'entreprise E.G.F.

Nos camarades algériens en particulier font l'objet du maximum de brimades.

— salaires voisins du S.M.I.G. mais disparités suivant la nationalité, malgré un travail identique,

— primes à la tête du client suivant la docilité,

— retenues pour les prestations de service (60 F par mois) pour une mauvaise paillasse dans des baraquements.

— pénalités sous divers prétextes, etc.

— au total 500 F par mois pour 50 à 60 heures par semaine.

Inutile d'ajouter que le syndicat non seulement est inconnu à E.G.F., mais surtout indésirable.

Cet ensemble de conditions insupportables a déterminé 30 travailleurs Algériens à se mettre en grève dernièrement.

UNE GRÈVE COURAGEUSE SOUTENUE PAR LA C.F.D.T.

Cette grève démarquée spontanément a été prise en charge, immédiatement par la section C.F.D.T. qui a conduit l'action, l'information et la négociation avec la direction de l'E.G.F.

Tous les travailleurs en grève ont adhéré à la C.F.D.T. et les décisions ont été prises après discussions collectives avec l'aide de la commission confédérale et la participation d'un responsable national immigré.

Les rencontres avec le directeur d'E.G.F. ont été épiques ! Ce monsieur a déclaré entre autres accepter la discussion avec le responsable C.F.D.T. simplement parce qu'il « était partisan du dialogue et homme de bonne volonté » !

Il oubliait simplement la volonté tout court et les 30 camarades Algériens en grève depuis plus de quinze jours.

LES PREMIERS RÉSULTATS SONT PAYANTS

Les premiers résultats ont été à la mesure de la détermination des grévistes :

- augmentations des salaires horaires de 0,30 F.
- parité avec les autres travailleurs métropolitains.
- réductions des redevances et charges locatives.

— organisation des élections de délégués.

Ce sont sur ces bases principales que le travail a repris. Depuis, le patron essaie évidemment de récupérer ce qu'il a cédé sous la pression et l'action et déjà de nouvelles brimades sont signalées par nos camarades Algériens. Signalons la mollesse de l'Inspection du travail dans l'affaire. Une relance de l'action se dessine.

L'action qui se forge entre Algériens, Espagnols, Portugais, Italiens avec les Travailleurs français est un des moyens pour mettre à la raison notre adversaire commun : LE CAPITALISME INTERNATIONAL.



LE 34^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL

CE Congrès tenu à Issy-les-Moulineaux, du 9 au 12 novembre, en présence de près de 1.500 délégués de syndicats, a été l'expression d'une grande solidarité exprimée par toutes les professions à travers les débats.

C'est ainsi que sont apparus les problèmes des vieux travailleurs, les conditions de travail des employés de maison, l'accueil et la vie des travailleurs immigrés, l'insertion des jeunes et la promotion des femmes.

Cette solidarité s'est aussi manifestée dans les débats et les positions retenues face aux pays en voie de développement ou par la fraternité entre les syndicalistes de tous les pays.

LES PRINCIPALES INTERVENTIONS DES MÉTALLURGIESTES

RENE Fromaget de l'Union Parisienne des Syndicats de la Métallurgie, Antoine Amiral de Lyon, Bernard Lebrun de Valenciennes, Jean-Marie Conraud de La Lorraine sont intervenus pour la poursuite d'une unité d'action lucide et exigeante.

L'emploi et la nécessité de réformes de structures économiques : Jacques Chereque a présenté les positions de la sidérurgie lorraine face au plan professionnel et Jean-Marie Conraud (Lorraine) est intervenu plus particulièrement sur les conditions nécessaires pour résoudre les problèmes de l'emploi.

L'action concertée et progressive a été plus particulièrement défendue par Charles Forget de Nantes et Claude Fonteneau du Maine-et-Loire.

Les derniers conflits ont eu aussi leur place avec Joseph Dussuyer chez Berliet, Claude Brilland du Mans et Hervé Breus de Saint-Nazaire qui remercie les travailleurs du pays pour leur solidarité au cours du dernier conflit et termine en disant : « C'est d'abord en se battant que les travailleurs seront libres et responsables ».

Sur la Sécurité sociale interviennent Henri Weber du Haut-Rhin, Jean-Denis de la Côte-d'Or, Etienne Phillipot du Rhône.

D'autres interventions ont porté sur l'unité d'action et ses prolongements avec Roger Briesch (sidérurgie Est), Michel Pasdeloup (Loiret) ; les problèmes internationaux avec A. Desjardins de Roubaix et Jean Maire, secrétaire général de la Fédération ; le droit syndical avec Paccalet (Loire) ; l'organisation, la presse syndicale avec Claude Fonteneau (Cholet), André Lepert (Rouen), Michel Pasdeloup (Loiret), Victor Camier (Lorraine), Jean Denis (Côte-d'Or) ; les immigrés, au sujet desquels Mario Metta (Lille) réclame l'égalité des droits avec les travailleurs français.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS OU ORIENTATIONS PRISES

LE Conseil confédéral a été élu et compte treize nouveaux membres.

André Jeanson est le nouveau président confédéral et deux nouveaux entrent au Bureau confédéral, André Monnier du Maine-et-Loire et Edmond Maire de la Fédération des industries chimiques.

La date du prochain congrès est fixée au deuxième trimestre 1970 afin de coïncider avec le 50^e anniversaire du premier congrès de la C.F.T.C. devenue C.F.D.T. en novembre 1964.

L'Union Confédérale des Ingénieurs et Cadres a été créée.

Des résolutions ont été adoptées fixant l'orientation et l'action de la C.F.D.T. :

- action revendicative particulièrement pour l'abrogation des ordonnances sur la Sécurité sociale et l'ouverture de véritables négociations avec patronat et gouvernement.

- charte financière qui consiste à accorder nos moyens d'organisation à nos objectifs.

- étude d'une politique d'action à long terme et la précision de nos objectifs en vue d'arriver à une véritable planification démocratique.

- paix dans le monde et particulièrement au Moyen-Orient et au Vietnam : « Nous sommes décidés à poursuivre notre action auprès des syndicalistes des Etats-Unis » a notamment déclaré sur ce sujet Eugène Descamps dans sa réponse aux interventions.

- travailleurs immigrés afin de parvenir effectivement à l'égalité des droits.

- Espagne, la Grèce, à ce sujet le Congrès a manifesté sa solidarité avec les travailleurs en lutte avec ces régimes dictatoriaux.

- Europe, pour un renforcement de l'action syndicale à ce niveau.

- Commerce mondial et le développement, il s'agit de remettre en cause les rapports actuels de domination caractérisant les relations entre les pays industrialisés et la masse des autres.



Le représentant de la C.I.S.C. était un Africain. Délégué par notre Confédération internationale, Gilbert Pongault, secrétaire général de l'U.P.T.C. (Union Pan-africaine des Travailleurs Croyants) symbolisait la volonté d'ouverture au monde de la C.I.S.C.



LA YOUGOSLAVIE ou le socialisme en pratique

DU 16 au 23 octobre, Jean Maire, secrétaire général de la F.G.M., et Jacques Chérèque, secrétaire fédéral, ont été les hôtes du Conseil central de la Fédération des Syndicats yougoslaves des Mines et de la Métallurgie.

Ce premier contact, sur le terrain, consacrera une longue série d'échanges entre nos deux Fédérations nationales.

Voyage d'information dans le présent, mais incursion aussi dans le futur à partir d'un socialisme en pratique.

Ajoutez-y quelques minorités et principautés indépendantes !

Pourtant, et pour la première fois dans son histoire, cette nation faite de races, de civilisations, de tempéraments et de peuples différents vit dans l'unité d'une patrie et d'un régime :

LA REPUBLIQUE SOCIALISTE
DE YOUGOSLAVIE

Sans aucun doute, la guerre a été le creuset tragique où se sont fondues ces diversités à partir des sacrifices, de l'héroïsme et du courage communs.

**PRESQUE DEUX MILLIONS
DE MORTS
CELA NE S'OUBLIE PAS !**

Un homme, par ailleurs, le maréchal Tito reste toujours le vivant symbole de cette unité retrouvée dans l'épreuve.

LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE FÉDÉRATIVE YOUGOSLAVE OU L'UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ

La Yougoslavie est le pays le plus compliqué d'Europe : un Etat de 19 millions d'habitants, mais : deux alphabets, trois religions, quatre langues, cinq nationalités, six républiques : Serbie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Slovénie, Macédoine, Monténégro.

Ci-dessous : Une vue de Beograd — Au fond : La Maisons des Syndicats



LE SYNDICALISME YUGOSLAVE : PARTICIPATION PROTECTION AUTOGESTION

Les échanges syndicaux ont eu lieu à plusieurs niveaux.

Au plan national, notamment au cours de deux échanges principaux avec les responsables nationaux de la Fédération de la Métallurgie yougoslave. Contacts et échanges directs, discussions et explications passionnées, franchise et sérieux ont marqué ces conversations au sommet.

Au plan des entreprises, la délégation française a visité en particulier trois réalisations types : un chantier naval, une usine sidérurgique et une entreprise de machinisme agricole.

● A SPLIT, sur l'Adriatique, on construisait déjà des bateaux à l'époque romaine et la rigueur de la discussion économique avait peine souvent à cacher l'exubérance latine de ce pays où l'empereur Dioclétien avait établi sa villégiature.

De la galère romaine au pétrolier moderne, les normes ont changé, mais la tradition subsiste.

● A ZENICA, grande usine sidérurgique qui produira bientôt un million de tonnes d'acier. Ici, on rencontre une organisation massive des travailleurs qui va de pair avec l'industrie et qui s'exprime dans un conseil ouvrier ressemblant à un petit parlement dont les ateliers sont de véritables unités économiques dont la gestion collective laisserait rêveurs ceux qui ne croient pas à la capacité gestionnaire des travailleurs !

● Enfin, à ZEMUN, la construction de machines agricoles, moissonneuses et camions, notamment, vendus dans le monde entier, ne cède en rien en qualité et en organisation à la concurrence américaine !

Partout, nous avons rencontré des équipes de travailleurs tendues dans un même effort, soutenues par une volonté commune :

Améliorer la production et le niveau de vie des travailleurs.

Partout, nous avons senti le rôle régulateur du syndicalisme : « Protéger l'individu contre l'arbitraire éventuel de divers facteurs par rapport aux droits de l'homme. »

« Développer chez l'individu la conscience de ses obligations envers la communauté. »

Parfois, nous avons décelé la nécessité d'une confrontation, d'une formation et

d'une discussion permanente afin de permettre aux ouvriers d'assumer avec compétence et efficacité leurs énormes responsabilités par les conseils ouvriers et les conseils syndicaux dans l'autogestion des entreprises et dans les décisions touchant la répartition des fruits du travail.

l'épreuve de la démocratie, sont les principes de ce socialisme à l'épreuve.

En Yougoslavie, l'autorité prend ses racines dans les cellules de base et les décisions s'élaborent dans des circuits difficiles à saisir ; pourtant, ni l'efficacité, ni la démocratie ne semblent mises en cause.

Néanmoins, ces processus, s'ils sont passionnants, sont délicats ; les contraintes et les tensions, sensibles.

Une confiance inébranlable dans les capacités du socialisme et de la démocratie semble suffire à surmonter et à dépasser ces difficultés.

Pourtant, le socialisme yougoslave résistera-t-il aux multiples pressions dont il est l'objet, tant de l'intérieur que de l'extérieur ?

L'ouverture très large de ses frontières et le développement du tourisme, en particulier, lui apportent, en même temps que des précieuses devises, la contagion et les tares de l'Occident capitaliste. La jeunesse yougoslave résistera-t-elle à cet envahissement pacifique, mais pernicieux ?

Les sacrifices des pionniers et des partisans d'hier suffiront-ils à alimenter le courage et la volonté des nouvelles générations pour effectuer de nouveaux dépassemens ?

Nous le souhaitons ardemment au terme de ce passionnant voyage, car l'expérience yougoslave porte valeur pour la classe ouvrière du monde entier.

J. CHEREQUE.

OUVERTURES ET AFFRONTEMENTS OU LE SOCIALISME A L'ÉPREUVE

Après l'immense effort de rénovation de l'après-guerre, les Yougoslaves se sont à nouveau lancés dans une vaste entreprise : la réforme économique.

Non engagement et ouverture, autogestion et répartition, débureaucratisation et programmation sont les éléments contradictoires auxquels s'affrontent les conseils ouvriers et syndicaux.

Ne rien considérer comme définitivement acquis, tout soumettre, toujours, à

Ci-dessous : Une séance de travail avec notamment : Bora Najdanovic, Secrétaire National chargé du Secteur Economique et Djordje Pavlovic chargé des questions internationales à la Fédération Mines et Métallurgie, Jean Maire et Jacques Chereque.



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

LE CHOMAGE ET LES JEUNES

Résumons les droits des jeunes sans travail et les conditions dans lesquelles ils peuvent être aidés.

Les jeunes de 16 ans minimum, n'ayant jamais exercé une activité salariée, mais titulaires d'un diplôme de fin d'études, d'apprentissage ou de stage de formation depuis moins d'un an, ont droit aux allocations de chômage. Ils les toucheront six mois après leur inscription en tant que demandeur d'emploi.

DURANT LES TROIS PREMIERS MOIS : le montant des allocations sera, pour un célibataire :

a) Allocation publique :

6,30 F par jour pour Paris et les communes assimilées ;

6,05 F (reste du pays).

b) Allocation minimale ASSEDIC :

6,60 F (Paris et assimilés) ;

6,40 F (reste du pays).

Pour un homme marié, une majoration

de l'allocation publique de 2,50 F par jour est versée par personne à charge (conjoint et enfant non allocataire des Allocations familiales).

A partir du quatrième mois : l'allocation publique n'est maintenue que si le jeune travailleur sans emploi peut prouver que les ressources de sa famille sont insuffisantes.

L'allocation ASSEDIC est maintenue sans considération de ressources.

A partir du treizième mois : si le jeune travailleur est toujours au chômage et sans ressources familiales suffisantes, l'allocation publique continue à lui être versée sans limitation de durée, mais avec une diminution de 10 % par an.

L'allocation ASSEDIC n'est plus versée, en principe, après un an. Une commission de recours peut cependant la prolonger de trois mois en trois mois pour une année maximum.

Quatre motifs excluent un chômeur de toute aide :

- Non-réponse à une convocation de l'Agence Nationale de l'Emploi ;
- Refus d'un emploi offert ;
- Fraude dans les déclarations ;
- Refus de suivre un stage de formation ou cours professionnel proposé par l'Agence.

NOUVEAU TAUX DU S.M.I.G.

Le salaire minimum interprofessionnel garanti est modifié à partir du 1^{er} janvier 1968 :

a) Il est porté de 2,15 F à 2,22 F dans la zone sans abattement ;

b) La zone 4 % d'abattement est supprimée ; il reste donc un abattement de zone maximum de 2 %.

En conséquence de ce dernier point :

— Un département est entièrement en zone 0 (Seine) ;

— Cinq départements auront les zones 0 et 2 % (Bouches-du-Rhône, Loire-Atlantique, Seine-et-Marne, ex-Seine-et-Oise et Var) ;

— Quarante-deux départements sont entièrement en zone 2 %.

Lors de la réunion du 30 novembre de la Commission supérieure des conventions collectives, au cours de laquelle celle-ci avait à se prononcer sur les nouveaux taux et la modification des zones, la délégation C.F.D.T. s'est refusée à prendre part au vote.

La C.F.D.T., qui a manifesté à de multiples reprises son désaccord avec des relèvements insuffisants du S.M.I.G., alors que celui-ci a un retard d'environ 50 % sur l'évolution de la moyenne des salaires. Tant que la Commission continuera d'être seulement une « chambre d'enregistrement », la C.F.D.T. se refusera de s'associer aux propositions faites par le ministère.



ALLOCATION VIEILLESSE

Suite à un décret paru au « J. O. » du 4 novembre, plusieurs modifications ont été apportées au montant des prestations d'assurance vieillesse servies par la Sécurité sociale et au plafond des ressources prises en considération.

Ces nouveaux taux sont valables à partir du 1^{er} octobre 1967 :

ALLOCATIONS ET PENSIONS : 1.400 F par an (contre 1.300 F).

- Allocation aux vieux travailleurs salariés.
- Secours viager.
- Majoration pour conjoint à charge de plus de 65 ans.
- Allocation spéciale.

MINIMUM GARANTI : 1.400 F par an (contre 1.300 F).

- Pension vieillesse et invalidité.
- Pension de veuf et de reversion.

PLAFOND DE RESSOURCES :

3.700 F par an (contre 3.600 F) pour une personne seule ;

5.550 F par an (contre 5.400 F) pour un ménage.

Pour l'attribution des allocations vieillesse et du fonds national de solidarité, si le montant total des ressources, y compris l'avantage vieillesse, est supérieur au plafond fixé, l'allocation est réduite d'autant ou supprimée.

L'ALLOCATION DU FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE reste fixée à 800 F par an ; donc, le minimum des avantages attribués aux vieux travailleurs sans autres ressources se trouve donc fixé à 2.200 F par an.

CADEAUX

pour ceux
qui ne
peuvent
demander

AVEC Noël revient la période des cadeaux et une revue mensuelle qui prône l'art de vivre propose un choix de cadeaux pour ceux qui ne peuvent demander. Excellente initiative, direz-vous !

Cela va du plat à ouverture automatique sur minuterie (145 F) au nécessaire pour le voyage (400 F) en passant par le manteau en drap (145 F), le collier cuir bleu, pierres bleues et bagues dorées (91 F) ou plus modestement le biberon (7,60 F) ou la carte d'anniversaire pour chiens à 1,50 F.

Car il s'agit bien de cadeaux pour chiens. On peut être ami des bêtes et aimer les chiens, mais que penser de ce monde où le prix d'un manteau ou d'un collier de chien pourrait sauver des dizaines d'enfants de l'Inde, d'Afrique noire ou d'Amérique Latine ou parfois de nos bidonvilles.

Eux non plus ne peuvent demander ; est-ce une raison suffisante pour que des petits d'hommes n'aient même pas le droit au standing d'un petit chien à sa mère ou à son père français ?

Jean-Pierre



Les photos de ce numéro :
F.A.O. - SUD AVIATION -
HUBERT - MUÑOZ DE PABLOS
LA DEPECHE - F.I.M. et V.M.

« VOIX DES METAUX »
Fédération Générale
de la Métallurgie C.F.D.T.

Rédaction - Administration
5, rue Mayran, 75 - PARIS (9^e)
Téléphone : 878-14-50
878-14-51 - 878-91-03
526-52-13
Le Gérant : Jean MAIRE

Pour la publicité
Régisseur exclusif :
M. G. GIFFARD
44, rue de la Marseillaise
94 - VINCENNES
Téléphone : 328-92-81

Imprimerie spéciale
« VOIX DES METAUX »
28-30, pl. de l'Eperon, LE MANS

Travail exécuté par des syndiqués

ANTIBES. — Hôtel Antipolis **
- Bord Mer - 40 chambres -
Pens. 30 F - 1/2 Pens. 23 F Net.

Action C.F.D.T. approuvée !

SUCCÈS CFDT CHEZ BERLIET

La C.F.D.T. vient de remporter un succès dans les élections des délégués du personnel aux usines Berliet de Vénissieux.

La C.F.D.T. gagne deux sièges, la C.G.T. en perd un, les autonomes un, F.O. et la C.G.C. restent sans changement.

Voici les résultats globaux (les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1966) : inscrits : 11 468 (11 541) ; votants : 9 609 (9 770) ; exprimés : 9 198 (9 381).

C.G.T. : 5 223 (5 579), 26 titulaires (27) ;

C.F.D.T. : 3 145 (2 901), 15 titulaires (13) ;

F.O. : 411 (443), 1 titulaire (1) ;

C.A.T. (autonome) 248 (279), 0 titulaire (1) ;

C.G.C. : 155 (178), 1 titulaire (1) ;

Le Syndicat « Autonome » Berliet n'a plus aucun délégué du personnel

GAINS AUX CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE

Cette année les élections professionnelles aux Chantiers de l'Atlantique revêtaient un aspect très particulier, après la récente séparation de l'établissement en trois grandes divisions autonomes : construction navale, mécanique et chaudronnerie.

Pour avoir une idée aussi exacte que possible de l'évolution de chacun nous donnons ici les résultats totaux horaires et mensuels sur les trois établissements par rapport à l'année dernière.

C.F.D.T. : 1 949 voix, 29,40 %, évolution par rapport à 1966 : + 9 %.

C.G.T. : 2 640 voix, 39,80 %, évolution par rapport à 1966 : - 1,40 %

F.O. : 1 793 voix, 27,10 %, évolution par rapport à 1966 : - 0,30 %

A noter que la « CFTC maintenue » qui avait tenté de se manifester l'an passé, n'a aucun élu.

PROGRÈS CFDT AUX FORGES DE BLAGNY

En 1958, notre organisation syndicale s'implante aux forges de Blagny, entreprise de 1 000 salariés (société Chiers). Par tous les moyens, la direction tente de saper la C.F.D.T. : sanctions, brimades, pressions, déplacement, horaires de surveillance, etc.

En 1960, sur les 5 sièges « ouvriers », 3 reviennent à la C.F.D.T. et progressivement la C.F.D.T. obtient : le siège titulaire « employés » puis de « suppléant » ; un siège titulaire « maîtrise » en 1966 ; un siège suppléant « maîtrise » en 1967.

Par son action, la C.F.D.T. est devenue le syndicat majoritaire du secteur. Le syndicat F.O. n'a pratiquement plus d'influence.

MONTÉE CFDT AU PIED SELLE A FUMAY

En 1967, notre section syndicale décide de présenter une liste C.F.D.T. au lieu de faire, comme en 1966, liste commune avec F.O. (il n'y a pas de liste C.G.T.).

Tous collèges réunis voici les résultats : TITULAIRES : C.F.D.T. : 5 sièges (4 en 1966) — F.O. : 3 sièges — C.G.C. : 1 siège. SUPPLÉANTS : C.F.D.T. : 4 sièges (3 en 1966) — F.O. : 2 sièges (3 en 1966) — C.G.C. : 0 siège.

Aux élections des délégués

Votez - Faites voter CFDT